

# COMMUNE DE BELVEZET

## PROCES VERBAL du conseil municipal Du lundi 29 février 2016

**Présents** : Raymond BONNEFILLE, Sonia STENGEL, Emmanuel OREAL, Josiane GRANET, Max GALLON, Jean-Claude MANCHON, Jérôme FRERY, Julien GAUCHARD, Thierry LAURENT,

**Absent excusé** : Chloé GATHELIER

**Pouvoir** : Chloé GATHELIER donne pouvoir à Julien GAUCHARD.

**Date de convocation** : 25 février 2016

**Secrétaire de séance** : Emmanuel OREAL

### ORDRE DU JOUR

La séance débute à 19h30

#### 1) Autorisation d'effectuer par avance des dépenses d'investissements sur l'exercice 2016

Monsieur le maire indique au conseil municipal que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée les dépenses d'investissement 2015 se sont élevées à 293 700 €

(hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 73 425.00 € ( 25% x 293 700 €.)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Remboursement anticipé – Prêt de travaux Fonds Forestier National : 22 418,11 € (article 2117)
- Cuisinière (café l'Arbousier) : 499,90 € TTC (article 2188)
- Climatisation du secrétariat de mairie : 3.933,60 € TTC (article 2135)
- Travaux de mise en accessibilité de la salle polyvalente : 2.406,99 € TTC (article 2135)

Total : 29 258,60 €

Approuvé à l'unanimité.

#### 2) Climatisation de la mairie : approbation du devis d'Olivier Service

Monsieur le Maire présente à l'assemblée deux devis de l'entreprise Olivier Service concernant l'installation d'une climatisation dans le secrétariat de mairie et le bureau du maire assortie d'un thermostat radio chaudière pour un montant total de 3 933, 60 € TTC. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve les devis de l'entreprise Olivier Service pour un montant global de 3 933,60 € TTC et autorise le maire à signer ces devis.

#### 3) Mise en accessibilité de la salle polyvalente : approbation de devis de Christophe Vaché

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis de l'entreprise Vaché d'un montant de 2 406,99 € TTC concernant la mise en conformité de l'accès handicapés de la salle polyvalente. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le devis de l'entreprise Vaché d'un montant de 2 406,99 € TTC et autorise le maire à signer ce devis.

#### 4) Maîtrise d'œuvre de l'église (diagnostic) : approbation de l'acte d'engagement

Question reportée.

#### 5) Vente de la citerne : fixation du prix

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a connu à partir de 2003 de fortes pénuries en eau durant les périodes estivales l'obligeant à remplir le château d'eau avec des camions

citernes. Afin de réaliser ces opérations de remplissage, la commune a acquis en 2006 une citerne de 10 M3. Celle-ci n'est plus utilisée depuis 2007, date à laquelle l'interconnexion de sécurité financée par le SIVOM de Collorgues est entrée en fonction. Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'une première mise en vente de cette citerne a été décidée par délibération du 1<sup>er</sup> août 2008 au prix de 4 500,00 € mais la vente n'a pas été réalisée. Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de fixer un nouveau prix de vente. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le prix de vente de la citerne à 1 000,00 € et autorise le maire à signer tout document relatif à cette vente.

**6) Travaux ERDF – Parcelle C 656 La garrigue (amélioration du réseau) : autorisation donnée au maire de signer la convention**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ERDF envisage des travaux qui doivent emprunter une parcelle communale. Une convention de servitudes a été rédigée par ERDF définissant les droits et obligations de chaque partie. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve les termes de la convention de servitudes présentée par ERDF et donne l'autorisation au maire de la signer.

**7) Formation 1<sup>er</sup> secours : organisation de session(s)**

M. le Maire indique que le conseil municipal souhaite que soient organisées pour les habitants de Belvezet des sessions de formation aux premiers secours appelées « PSC1 ». Le financement de ces sessions serait assuré par la commune et leur organisation confiée à l'association « Belvezet Loisirs Sport Nature ». Le coût d'une formation par personne est de 60,00 € pour une formation initiale et de 45,00 € pour un recyclage. La durée d'une session (6 personnes minimum) est de 8 heures réparties sur deux séances de 4 heures. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le principe d'organiser des sessions de formation aux premiers secours financées par la commune dont le déroulement est confié à l'association « Belvezet Loisirs Sport Nature » et indique qu'un bulletin d'inscription sera rédigé et distribué par la mairie aux habitants de Belvezet.

**8) Safer : proposition d'achat**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier de la SAFER du 10 février 2015 proposant à la commune de vendre au Domaine de la Forêt, une surface approximative de 60 hectares à prélever sur le nord de la parcelle A 174 ainsi que la parcelle A 177 d'une surface de 8 hectares et 86 ares.

Après un échange de vues, le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à cette proposition.

**9) Questions et informations diverses**

- **Divagation des chiens** : suite à plusieurs incidents et morsures provoqués par des chiens errant dans le village, un arrêté municipal va être pris pour interdire la divagation des chiens. Une amende à l'encontre des propriétaires est également prévue dans cet arrêté.

Fin de la séance à 19H56

Le secrétaire de séance  
Emmanuel OREAL

